## **4238** 2023-12-27 12:00:14

Type de milieu applicable	CI.2	1

## Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	1	3
		Contigu	E PARTIE DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA	4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)				9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

## ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T3, T4, T5 ou T6 (m)	25

		Type de structure	Minimum	Maximum	
Δ	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé			26
		Jumelé			27
		Contigu	E CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>			29
	Nombre d'étages	* 6		3	30
)	Hauteur d'un bâtiment (m)				3′
Ξ	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée			32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de			33
		l'usage			
	A\$10	Habitation (H)			34
		Autre usage			3
3	Plan angulaire (degré)				30
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)				3
I	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage			38
		Habitation (H)			39
		Autre usage			40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres ét	tages (%)			4
<b>〈</b>	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)			42
	Matériaux de revêtement autorisés				4;
-	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)			44
<b>I</b>	Hauteur d'une porte de garage (m)				4
1	Superficie de plancher des étages supérieurs à	24 m (m <sup>2</sup> )			40

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	uteur d'un bâtiment (m)	51

		Minimum	Maximum
	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	\ \?\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	52
3	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface vé (%)	egétale	53
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)	* C	54
	Bande tampon	Type de milie	ux adjacent
	A		5.
	В	<del>\</del>	50
	C		5
	D		58
	E		59
	F		60
	G		6 <sup>-</sup>
	Entreposage extérieur autorisé		62
	Étalage extérieur autorisé		63

Stati	onnement					
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une a stationnement	ire de				64
	Emplacement d'une a de chargement et déc gement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire avant (%)	e de stationnement devan	t la façade principale			67
B	Largeur de l'entrée ch	narretière (m)				68
	Nombre minimum de	cases		Minimum		

## ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Usage principal de la caté-	Par logement	69
gorie d'usages « Habitation	Par chambre	70
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	71
	Usage additionnel	72
Autre usage	Usage principal	73
	Usage additionnel	74
	Aire de rassemblement	75

Utilis	sation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(O)		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	. >,		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	*\S\*		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m			80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation

Usages spécifiquement autorisés		Maison des jeunes (1522), servi-	82
		ce social (653), service de gar-	
		derie (prématernelle, moins de	
		50 % de poupons) (6541), mai-	
		son pour personnes en difficulté	
		(6542), pouponnière ou garderie	
		de nuit (6543), école maternelle,	
		enseignement primaire et secon-	
		daire (681), formation spécialisée	
		(683), activité culturelle (bibliothè-	
		que, musée, salle d'exposition,	
		etc.) (711), loisirs et autres activi-	
		tés culturelles (7990), centre com-	
		munautaire ou de quartier (6997),	
		autres lieux d'assemblée pour les	
		loisirs (7219), association civique,	
		sociale et fraternelle (6994), aréna	
		et activités connexes (7451), cen-	
	M	tre sportif multidisciplinaire (cou-	
		vert) (7222), salle et terrain de	
	*\S	squash, de racquetball et de ten-	
	\$. (C)	nis intérieur (7413), centre récréa-	
		tif (7424), gymnase et formation	
		athlétique (7425), piscine intérieu-	
		re et activités connexes (7432),	
		salle de curling (7452), camp de	
		groupes et camp organisé (752)	
Usages spécifiquement prohibés		E1	83

Autres dispositions particulières

84